

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS LINDE du mercredi 17 juin 2026
Sous-préfecture de Muret

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture de Muret	Pascal BAGDIAN Christophe PARDOUCHE	Sous-préfet	Présent Présent
SIRACED PC	Stéphanie MONTOLIU		Présente
SDIS	Marina CHOPINEAU		
DREAL	Rémy CORTES Djamila TELLIA Adrien GABET	Adjoint chef UID Inspectrice Inspecteur	Présent Présente Présent
DDETS	Carole OUHAYOUN		Visio
DDT			
Collège collectivités			
Mairie de Portet sur Garonne	Monsieur le maire Son représentant Chargé prévention	Titulaire Suppléant	Présent Présent Présent
Mairie de Cugnaux	Monsieur le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Excusé
Mairie de Villeneuve-Tolosane	Monsieur le maire Son représentant Mme Chaudron	Titulaire Suppléant	Visio
Mairie de Toulouse	Monsieur le maire Son représentant Nathalie Libourel	Titulaire Suppléant	Visio
Communauté d'Agglomération du Muretain	Monsieur le président Son représentant	Titulaire Suppléant	
Toulouse Métropole	Monsieur le président Son représentant	Titulaire Suppléant	Excusé Excusé
Conseil Départemental	Monsieur le président Son représentant Son représentant	Titulaire Suppléant Suppléant	
Collège riverains			
France Boissons	Laurent LEGUILLE Son représentant	Titulaire Suppléant	
Société SOCEX-POR	Franc BARBET Son représentant	Titulaire Suppléant	
Société MALET	Jean-René BAUDE	Titulaire	

	Son représentant	Suppléant	
Société VECTURA	Richard CHICHE Son représentant	Titulaire Suppléant	
SNCF Réseaux	Géraldine CASSEZ Adeline SALICETO	Titulaire Suppléant	
Collège exploitants			
Linde france	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	Présent Présent Présente
Collège salariés			
Linde France	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du 4 juin 2025**
- 2) Bilan et Actualités – société LINDE France**
- 3) Bilan de l'inspection des installations classées**
- 4) Points divers**

Ouverture de la séance à 11h05 sous la présidence de M. Pascal BAGDIAN, sous-préfet de Muret.
L'ordre du jour est présenté et un tour de table réalisé.

1) Approbation du compte-rendu du 4 juin 2025

Le compte-rendu du 4 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

2) Bilan et Actualités – société LINDE France

Mme la superviseure HSE de la société Linde présente le bilan de la société.

Les formations du personnel ont été réalisées, dont 63 personnes formées sur la manipulation des extincteurs.

Le site compte 150 salariés LINDE sur le site.

Un exercice POI a été réalisé le 06/08/2025. Une bonne réactivité du terrain a été relevée, avec l'utilisation par le DOI des tableaux présents au PC. Les 3 points à améliorer sont présentés.

Un exercice POI est prévu pour le 08/09/2026, avec le déploiement du SDIS. La mairie de Portet-sur-Garonne a été conviée.

Aucune situation d'urgence n'est à noter. Cependant, deux incidents ont été relevés :

- Suite aux fortes rafales dans la nuit, un arbre a été déraciné, puis il est tombé sur le chemin piéton à proximité. Aucun blessé n'est à déplorer.

- L'incident significatif (épandage d'azote liquide) survenu le 23 janvier 2026 est exposé. La protection de sécurité contre les épandages s'est activée quelques minutes plus tard. Un témoin a alerté un technicien de l'ASU (unité de séparation de l'air). Aucune conséquence humaine, matérielle ni environnementale n'est à déplorer. Un arrêt de la production a été réalisé par le ROC (salle de contrôle à distance, basée dans les Yvelines, à Porcheville), avec un redémarrage réalisé le

lundi 26 janvier, après le remplacement de la pièce défailante (sonde de température). L'analyse de l'incident est en cours.

M. le représentant de la commune de Portet-sur-Garonne demande des informations techniques.

Mme la responsable HSE répond aux interrogations. L'accès du parking a été interdit aux salariés durant l'incident.

M. le représentant de la commune de Portet-sur-Garonne souhaite savoir pourquoi il n'y a pas de redondance des détecteurs.

Mme la responsable HSE précise qu'un arbre des causes a été établi par l'exploitant. Un plan d'action en a découlé, avec une étude du paramétrage des sondes de température. Le plan d'action peut être communiqué à la mairie, si cette dernière le souhaite.

M. le directeur du site précise que la présence de membres du personnel sur des zones à risques est très peu probable. Une directive sécurité sera rédigée dans l'organisation LINDE, suite à cet incident.

Mme la responsable HSE précise qu'aucun réceptacle n'a été endommagé.

M. le sous-préfet souhaite connaître le débit de matières qui s'est échappé.

Mme la responsable HSE indique qu'il s'agit de 3,5 tonnes d'azote étendu au sol. Toutes ces informations ont été précisées aux services de l'État.

M. le sous-préfet demande si, cet incident devait se reproduire, serait contenu dans le site.

Mme la responsable HSE indique que oui, et ni le POI, ni le PPI n'ont pas été déclenchés.

M. le représentant de la commune de Portet-sur-Garonne souhaite connaître l'avancée des actions correctrices.

Mme la responsable HSE informe qu'une partie a déjà été réalisée. 180 paramètres sont à tester.

M. le sous-préfet souhaite en savoir plus sur les personnes intervenues sur cet incident.

Mme la responsable HSE explique avoir été le premier témoin, et a donc contacté les intervenants nécessaires.

M. le représentant de la commune de Portet-sur-Garonne s'interroge sur la survenue d'un incident similaire la nuit.

Mme la responsable HSE indique que le site dispose d'agents de sécurité sur place, ainsi qu'un pilotage à distance par le ROC.

M. le sous-préfet remercie l'exploitant d'avoir informé les services de l'État, sans oublier le service SIRACEDPC.

Mme la responsable HSE présente l'audit du Système de Gestion de la Sécurité (SGS), réalisé le 14 octobre 2025. 7 observations ont été relevées.

L'inspection des installations classées de la DREAL a réalisé deux visites en 2026, dont une consécutivement à l'incident précédemment explicité (17/02/2026, 02/04/2026). L'inspection

annuelle 2026 reste à planifier.

Un porter à connaissance a été envoyé à la DREAL le 30 mars 2026, sur la réutilisation d'eau dans un procédé.

Un porter à connaissance est en cours de rédaction, suite au projet du transfert du ROC de Porcheville en République Tchèque.

Un porter à connaissance sera déposé fin 2026 suite au déplacement de bouteilles présentes sur le site.

Mme la représentante de la DDETS indique avoir été informée concernant ce projet de transfert du ROC. Elle souhaite en savoir plus.

M. le responsable du site indique que le site en République tchèque appartient au groupe LINDE. Il ne s'agit pas d'une externalisation. Concernant la sécurité informatique et la compétence des personnes, il précise que le ROC de République tchèque est tout aussi compétent. Un dossier sera soumis le 26 juin, comme prévu dans le plan d'action.

Mme la représentante de la DDETS rappelle que le code du travail précise un certain nombre de postes liés à la sécurité. Elle souhaite savoir si cela est pris en compte.

Mme la responsable HSE demande à la représentante de la DDETS si son questionnement peut être remonté à LINDE France, afin d'apporter toutes les réponses nécessaires.

M. le représentant de la commune de Portet-sur-Garonne souhaite savoir si les hypothèses géopolitiques sont incluses dans l'analyse.

Mme la responsable HSE précise que ce point sera également traité par LINDE France.

M. le sous-préfet indique que trois niveaux doivent être retrouvés dans ce porter à connaissance (réglementaire, sécurité et les hypothèses géopolitiques).

M. Cortes précise qu'actuellement le site de République tchèque est déjà utilisé en secours du ROC de Porcheville. S'il y a perte de communication avec le ROC, le questionnement portera sur la mise en sécurité du site.

M. le sous-préfet souligne l'importance du processus afin d'arrêter la production sur site. La mise en sécurité du site est la priorité.

Mme la représentante HSE rappelle que le site dispose d'une présence 24 heures/24.

M. le représentant de la commune de Portet-sur-Garonne se demande si l'arrêt de production amène, tout de même, à un arrêt du risque.

Mme la représentante HSE indique que tous les scénarios ont été modélisés.
Une formation est réalisée annuellement pour les entreprises extérieures.

Les projets 2025-2026 sont présentés (verdissement de la flotte automobile, récupération d'une

partie des eaux et une étude pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques).

M. le représentant de la commune de Portet-sur-Garonne souhaite savoir si le projet de panneaux photovoltaïques est pour de la revente d'électricité ou de l'autoproduction.

Mme la représentante HSE précise qu'il s'agit d'un projet de revente

Mme Chaudron précise avoir participé à une réunion avec le SDIS, et souhaite savoir si le risque de départ de feu des bornes de recharges véhicules ainsi que les véhicules électriques a été pris en compte pour la zone parking.

Mme la responsable HSE indique être en contact avec le SDIS, et cela est en cours d'analyse. De plus, deux poteaux incendie ainsi qu'un robinet armé d'incendie sont présents sur le site.

M. le sous-préfet demande si le SDIS est invité lors de cette réunion.

M. Cortes répond par la positive.

Mme la représentante de la DDETS soulève une problématique sur le sujet des rondes de nuit, relevée par l'inspectrice Mme Cholet. Entre 18h et 19h, aucune présence de SIAP. Elle souhaite savoir si cette problématique a été traitée par l'exploitant.

Mme la responsable HSE répond que ce sujet est en cours de traitement.

3) Bilan de l'inspection des installations classées

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL présente le bilan :

- 17 février 2026 : suite à un incident du 23/01 sur l'unité de séparation de l'air et de l'épandage d'azote. Une demande d'intégration de scénario à l'étude de dangers a été faite. Des compléments sont attendus de la part de l'exploitant. Toutes ces analyses seront compilées dans la prochaine étude des dangers (EDD).
- 02 avril 2026 : prévention des risques liés aux fortes chaleurs, action nationale. 4 demandes d'actions correctives ont été formulées.

Une inspection aura lieu fin 2026, avec pour une thématique risques accidentels spécifiques à LINDE.

Les rapports sont disponibles en ligne, sur le site www.georisques.gouv.fr

L'instruction de l'étude de dangers révisée transmise par l'exploitant est prévue d'ici la fin d'année.

La DREAL attend à ce jour un porter à connaissance concernant le projet de délocalisation du centre de conduite à distance (ROC) en République tchèque. Selon l'exploitant, cette réorganisation n'entraîne aucune modification des procédés, des équipements ou des conduites d'exploitation et de sécurité des installations. La DREAL évaluera cette réorganisation et les risques y découlant.

M. le directeur du site souligne que des tests sont menés en amont des bascules de ROC.

M. le sous-préfet souhaite disposer des modalités prévues quant à la protection contre cybercriminalité afin de savoir si elles correspondent à la réglementation française.

Mme l'inspectrice de la DREAL revient sur l'inspection sur la thématique de perte d'utilité réalisée en 2025, elle souhaite en savoir plus sur le cas de « black-out » complet.

Mme la responsable HSE indique que ce sujet est en cours d'étude, une procédure sera présentée à la DREAL d'ici la fin de semaine.

4) Points divers

Mme Chaudron souhaite savoir si la commune de Villeneuve est à portée de la sirène PPI.

Mme la responsable HSE indique que la sirène au cahier des charges, avec une bande de 800 mètres. Les deux sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois.

M. Cortes précise que la sirène doit être audible dans le périmètre du PPI. Celle-ci est testée lors des exercices.

M. le sous-préfet remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 12h25.



Pascal BAGDIAN